

<b>Zeitschrift:</b>	Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
<b>Herausgeber:</b>	Comité International de la Croix-Rouge
<b>Band:</b>	- (1959)
<b>Rubrik:</b>	Préparation du personnel sanitaire et secours aux invalides de guerre

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Les demandes d'enquêtes, de renseignements et de certificats ont afflué au nombre d'environ 10.000 par mois, alors que la moyenne mensuelle des cas traités a été de 25.000.

Au fichier central, 719.275 fiches individuelles nouvelles ont été établies (644.817 en 1958) et 725.601 y furent classées (478.901 en 1958).

Ces chiffres ne reflètent qu'imparfaitement l'activité du SIR. En effet, chaque demande pose des problèmes souvent complexes donnant lieu à de laborieuses recherches dans les différentes sections des volumineuses archives d'Arolsen. Ces archives, patiemment réunies et classées depuis la fin de la guerre, sont sans cesse complétées par l'acquisition de nouveaux documents. A cet égard, l'année 1959 a été fructueuse ; les nombreux documents réunis pendant cette année ont enrichi de 370.000 nouveaux noms les archives du SIR. Comme toujours, tous ces documents ont été analysés, relevés sur fiches et classés. La plupart d'entre eux ont été acquis grâce à la collaboration du Musée d'Etat d'Oswiecim (Auschwitz), où une mission du SIR s'était rendue en 1958.

Rappelons que le CICR assume la responsabilité de la gestion du SIR en vertu d'accords et conventions signés à Bonn le 6 juin 1955 pour une durée de cinq ans. Les tâches du SIR restant importantes et nombreuses, et comme il paraît nécessaire de lui donner les moyens de poursuivre son travail, des négociations ont été engagées en vue de renouveler les accords de 1955 qui arrivent à échéance le 5 mai 1960.

## **PRÉPARATION DU PERSONNEL SANITAIRE ET SECOURS AUX INVALIDES DE GUERRE**

Les statuts de la Croix-Rouge internationale (art. VI, 5) imposent au CICR le devoir de contribuer, en vue d'éventuels conflits, « à la préparation et au développement du personnel et du matériel sanitaires, en collaboration avec les organisations de la Croix-Rouge, les services de santé militaires et autres autorités compétentes... ». Le Service du personnel sanitaire du CICR s'emploie donc tout d'abord à réunir des informations sur la

situation du personnel sanitaire dans tous les pays, c'est-à-dire son organisation, son recrutement, son instruction et son enrôlement en prévision de conflits éventuels.

Or, on en vient à constater que, si certains pays sont bien préparés à cet égard, perfectionnent constamment leur équipement sanitaire et accroissent les effectifs de leur personnel professionnel et auxiliaire, il n'en va pas de même pour d'autres pays qui sont, hélas, beaucoup plus nombreux.

Le CICR doit donc aider ces derniers, soit en les conseillant, soit en leur fournissant du matériel d'instruction et de la documentation. Cette activité exige des connaissances approfondies de la situation de chaque pays, de sa structure politique et sociale, de sa mentalité et de ses mœurs, afin de pouvoir y adapter les enseignements nés de l'expérience acquise par le CICR dans ce domaine.

Poursuivant, en 1959, ses études et recherches, le Service du personnel sanitaire a réuni, par l'intermédiaire de délégués du CICR et de quelques institutions internationales, d'intéressantes informations. D'autre part, il a fourni à plusieurs Sociétés nationales de la Croix-Rouge de la documentation et du matériel d'instruction.

Le chef de ce Service (Mlle A. Pfirter) a aussi accompli diverses missions. En mars 1959, l'une d'elles l'a conduite à Londres, Paris et Bonn. Sur l'invitation de la Croix-Rouge britannique et du Conseil international des infirmières, elle se rendit à Londres. Ses entretiens avec les dirigeants de cette Société de Croix-Rouge l'ont mise au courant des multiples efforts déployés en Grande-Bretagne pour l'instruction sanitaire et la préparation du personnel (premiers secours, soins aux malades, secourisme, organisation en cas d'afflux massif de blessés, etc.). De plus, des visites au *Queen Alexandra's Royal Army Nursing Corps*, au dépôt et au centre d'entraînement de celui-ci à Hindhead, au *Royal College of Nursing* de Londres ont principalement porté sur l'organisation et la coordination, en cas de conflit, des forces armées, de la défense civile et de la Croix-Rouge.

D'autre part, avec le secrétariat du Conseil international des infirmières, la représentante du CICR eut des échanges de vues touchant la préparation du personnel sanitaire et spécialement

l'instruction complémentaire à donner aux infirmières diplômées pour leur permettre de s'acquitter des tâches créées par d'éventuels conflits.

A Paris, le chef du Service du personnel sanitaire, grâce à des rencontres avec les directeurs et directrices des diverses sections de la Croix-Rouge française, s'est familiarisée avec les multiples activités de cette Société dans le domaine technique et médico-social. Ses conversations ont aussi porté sur la formation du personnel sanitaire professionnel et auxiliaire et sur sa préparation pour le temps de guerre.

Enfin, Mlle Pfirter fut reçue à Bonn au secrétariat général de la Croix-Rouge allemande dans la République fédérale. Elle y traita de diverses questions relatives au personnel sanitaire et à l'assistance aux invalides de guerre. Elle a également été reçue par « Frau Generaloberin » v. Oertzen, présidente de l'Association des *Maisons-mères* de la Croix-Rouge allemande.

Invitée à participer à la 14me session du Comité consultatif des infirmières de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, Mlle Pfirter s'est rendue en septembre à Athènes. Ce fut aussi pour elle l'occasion de s'informer des efforts accomplis en Grèce pour préparer le personnel sanitaire à la tâche qui lui incomberait en cas de conflit armé.

Peu après, elle retourna en Angleterre, où le « War Office » l'avait invitée à assister à un exercice organisé par le Service de santé militaire.

En 1959, les infirmières, infirmières-chefs, monitrices, directrices d'écoles et élèves de divers pays qui visitèrent le CICR et son Service du personnel sanitaire furent particulièrement nombreuses. Une semaine d'études fut organisée, conjointement avec la Ligue, à l'intention des directrices des *Maisons-mères* (*Mutterhäuser*) de la Croix-Rouge allemande, pour qui avait été préparé un important programme de conférences sur les principes et les activités de la Croix-Rouge, les Conventions de Genève et les responsabilités des infirmières de la Croix-Rouge.

*Service des invalides de guerre.* En 1959, ce Service poursuivit la tâche décrite dans le précédent Rapport d'activité<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir pages 44 et 45.



Ainsi, il a mené à son terme l'action en faveur de 107 jeunes Autrichiens blessés par des explosions d'engins de guerre. De même a été achevée l'action en faveur de « Volksdeutsche » et autres réfugiés allemands en République fédérale ; une centaine de voitures pour invalides leur furent remises.

Poursuivant ses envois de secours en faveur d'invalides de guerre algériens réfugiés au Maroc, le CICR, en 1959, a fait parvenir à l'hôpital Lousteau et au Centre de récupération, à Oujda, 42 prothèses oculaires et 25 paires de béquilles. En outre, il a fait appareiller par un établissement orthopédique de Casablanca quelques amputés des membres inférieurs.

D'autre part, le CICR a continué à faire bénéficier de traitements spéciaux, à la Clinique ophtalmologique de Genève, de jeunes Italiens aveugles ou gravement malades des yeux. En 1959, six nouveaux malades sont venus s'y faire opérer et soigner, alors que dix autres y sont revenus pour des contrôles ou des traitements renouvelés. Cette action, dont s'occupe personnellement le professeur Franceschetti, membre du CICR, se poursuit.

En outre, le Service des invalides de guerre a reçu, en 1959, plusieurs centaines de demandes individuelles. Il y a donné suite dans la mesure de ses possibilités, en collaboration avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et avec des institutions spécialisées dans l'assistance aux diminués physiques.